

RECTORAT / DPAE

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE |
| <input type="checkbox"/> DEMANDE DE REPRISE APRES DISPONIBILITE |

NOM :
GRADE :

PRENOM :
ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ma mise en disponibilité pour la période

du : **au :**

pour le motif ci-après : (cocher la case utile) au titre du décret 85-986 modifié :

ARTICLE 44 Disponibilité sur demande sous réserve des nécessités du service :

a) Etudes ou recherches présentant un intérêt général (ne peut excéder 3 années) elle est renouvelable 1 fois pour une durée égale.

b) Pour convenances personnelles (ne peut excéder 5 années), elle est renouvelable dans la limite d'une durée maximale de dix ans pour l'ensemble de la carrière, à la condition que l'intéressé, au plus tard au terme d'une période de cinq ans de disponibilité, ait accompli, après avoir été réintégré, au moins dix-huit mois de services effectifs continus dans la fonction publique.

ARTICLE 46 Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.351-24 du code du travail à condition d'avoir accompli au moins quatre années de services effectifs depuis sa titularisation dans l'administration (ne peut excéder 2 années).

ARTICLE 47 La disponibilité est accordée de droit :

a-Pour élever un enfant âgé de moins de douze ans ;

b-Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ;

c-Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.

d- Pour exercer un mandat d'élu local

Pièces à joindre à la présente demande :

- Photocopie du livret de famille - article 47 (a et b)

- Un certificat médical délivré par un médecin agréé article 47 (a et b)

- Un certificat de travail du conjoint article 47 (c)

- Imprimé ci-joint complété (joindre annexe 6) article 46 et 44b convenance personnelle pour exercer une activité privée lucrative

Demande de reprise après disponibilité :

Le fonctionnaire mis en disponibilité sur sa demande doit solliciter sa réintégration deux mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours.

Je demande ma réintégration à la date du : / / / / / / / / / / / / / /

Je joins un certificat médical d'aptitude physique à exercer les fonctions, établi par un médecin agréé.

Fait à le..... **Signature :**

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE :

Fait à..... le.....

Signature :